

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251007-2025_112_CC_28-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 43
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET

AFFAIRE N°2025_112_CC_28
Avenant n°1 à la convention constitutive
du Groupement d'Intérêt Public (GIP)
Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 49

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/10/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025_112_CC_28 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) RÉSERVE NATURELLE NATIONALE MARINE DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

La Réserve Naturelle Marine de La Réunion (RNMR) créée par le décret 2007-236 du 21 février 2007 est gérée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de l'État, de la Région Réunion, du Conseil Départemental, du Territoire de l'Ouest ainsi que des communes de Saint- Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu. Dans son article 6, la convention constitutive stipule que les contributions de chacun des membres et les droits statutaires associés sont :

	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Saint Paul	TCO	Saint Leu	Trois Bassins	Total
Montant des contributions	400 000 €	230 000 €	190 000 €	50 282 €	50 000 €	25 000 €	5 000 €	950 282 €
Droits statutaires	42 %	24 %	20 %	5 %	5 %	3 %	1 %	100 %

Lors du Conseil d'Administration du 14 avril 2025, l'article 6 de la convention constitutive du GIP RNMR a été modifié comme suit :

	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Saint Paul	TCO	Saint Leu	Trois Bassins	Total
Montant des contributions	503 950 €	241 500 €	190 000 €	52 796 €	52 500 €	25 000 €	5 250 €	1 070 996 €
Droits statutaires	47.1%	22.5%	17.7%	4.9%	4.9%	2.3%	0.5%	100%

La délibération du 22 mai 2024 du Territoire de l'Ouest portant sur l'affaire n°2024_080_CC_20 : « Augmentation de la contribution du Territoire de l'Ouest au GIP RNMR pour l'année 2024 » approuvait « l'augmentation de 5 % (2 500 euros) de la contribution annuelle au Groupement d'Intérêt Public de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion, soit une cotisation annuelle de 52 500 €. ».

L'ensemble des membres du GIP RNMR n'ont pas augmenté leur contribution comme initialement prévu, ce qui implique une modification des droits statutaires du Territoire de l'Ouest. En ce sens et selon les nouvelles contributions des membres, les droits statutaires du Territoire de l'Ouest s'élèvent maintenant à 4,9% pour une contribution annuelle de 52 500€.

Le projet d'avenant à la convention constitutive du GIP RNMR est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** les nouveaux droits statutaires du Territoire de l'Ouest à hauteur de 4,9 % au sein du Groupement d'Intérêt Public de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion ;

- **AUTORISER** le 9^{ème} Vice-Président à signer l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion ;

- **AUTORISER** le Président à signer tous les autres actes correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président



Convention constitutive du groupement d'intérêt Public
« Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion »
(GIP RNNMR)
Avenant n°1

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « RNNMR » en date du 09 mai 2019 ;
Vu la délibération n°6 en date du 28 novembre 2024 de l'Assemblée Générale du GIP RNNMR validant la prise d'un avenant pour modifier ladite convention ;

Considérant que les contributions des administrateurs ont évoluées depuis la signature de la convention constitutive en 2019 ;
Considérant que cette évolution des contributions entraine une évolution des droits statutaires ;

Il est décidé de prendre le présent avenant.

Article 1 - La convention constitutive est ainsi modifiée :

« Titre I - Article 6 – droit statutaire des membres.

Les droits statutaires des membres du groupement sont les suivants. Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont calculés à partir des droits statutaires.

	Etat	Conseil Régional	Conseil Départe- mental	Saint Paul	Territoire de l'Ouest	Saint Leu	Trois Bassins	Total
Montants des contributions (2024)	503 950 €	241 500€	190 000€	52 796€	52 500€	25 000€	5 250€	1 070 996 €
Droits statutaires	47,1%	22,5%	17,7%	4,9%	4,9%	2,3%	0,5%	100%

Toute modification des droits statutaires pourra être actée par délibération de l'Assemblée Générale. »

Article 2 - Les autres articles restent inchangés.

Fait en un exemplaire original, à La Saline les Bains, le

Le Préfet de La Réunion

La Présidente du Conseil
Régional

Le Président du Conseil
Départemental

Patrice LATRON

Huguette BELLO

Cyril MELCHIOR

Le Président du Territoire
de l'Ouest

Le Maire de Saint Paul

Le Maire de Saint Leu

Emmanuel SERAPHIN

Emmanuel SERAPHIN

Bruno DOMEN

Le Maire de Trois Bassins

Daniel PAUSE